

RESTAURATION COLLECTIVE À ORANGE : PRÉSERVONS NOS RESTAURANTS !

Montreuil, le 22 octobre 2019



ACTE I : SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE !

Mise en place du CSE oblige, un nouvel accord pour assurer une restauration mutualisée vient de voir le jour. Il a été signé par toutes les organisations syndicales hormis la CFE-CGC. Il permet de maintenir une restauration collective de qualité, abordable et solidaire. Du nouveau par rapport à l'ancien accord, nous ne sommes pas dans une logique de délégation à l'entreprise. Les organisations syndicales participeront aux débats, mais ce sont les CSE adhérents à la mutualisation qui seront les seuls décisionnaires de la politique de restauration, aussi bien en termes d'aménagement des locaux, que de contenu de l'assiette ou de sa tarification. Cet accord est important. Il permet de maintenir la solidarité sur le tout le territoire. La gestion mutualisée permet que les « gros restaurants » soutiennent les « petits restaurants ». Il vous permet aussi que quel que soit votre futur CSE d'appartenance, de manger dans tous les restaurants d'Orange.



ACTE III : ANNONCE D'ORANGE : SI LA CGC GAGNE AU TRIBUNAL, LES RESTAURANTS SERONT FERMÉS À PARTIR DU 4 DÉCEMBRE 2019 !

Le 6 septembre, la Direction informe officiellement les Organisations Syndicales que si le jugement était favorable au contestataire, n'ayant plus de délégation, elle n'aurait plus droit d'assurer la restauration collective à compter du 4 décembre (fin du 2^{ème} tour des élections). Echaudée, elle refuse de prendre le risque de se faire attaquer devant les tribunaux en outrepassant ses droits.

Les CSE ne seraient pas encore réellement créés et seraient donc dans l'incapacité d'en exercer la gestion. Faute de gestionnaires, les restaurants resteraient fermés jusqu'à ce que les CSE puissent s'organiser !

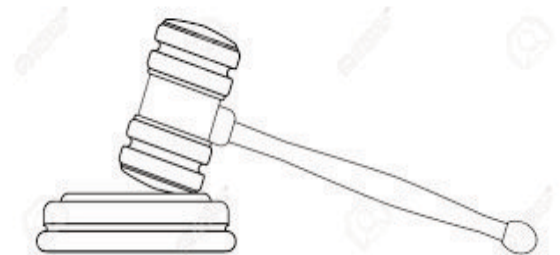
ACTE II : LA CGC ET SES ÉLU-E-S ASSIGNENT ORANGE ET LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES AU TRIBUNAL !

Entre autres griefs, la CGC reproche aux autres organisations syndicales de ne pas les laisser participer à ce qui pourrait se comparer à une commission de suivi de l'accord. Vrai

Elle ne veut pas d'une restauration collective telle qu'elle est définie dans l'accord, mais elle voudrait avoir son mot à dire !

Elle prétend que les CSE n'auront pas la maîtrise de leur restauration ! Faux

Si vous ne nous croyez pas, reportez-vous à l'accord lui-même, il est disponible sur Anoo. Vous y verrez que les Organisations Syndicales ont un vote consultatif, et que seuls les CSE ont un vote délibératif !



ACTE IV : LE TRIBUNAL

Le 24 octobre, au tribunal, l'avocate de la CGC et de ses élu-e-s a prétendu que les élu-e-s de SCE s'étaient battu-e-s pour la reprise de la restauration parce que les locaux d'Orange étaient insalubres (il y avait des rats !), et que les repas n'étaient pas de qualité !

L'avocat d'Orange s'est bien évidemment gaussé de la situation, en expliquant au juge que dès que les élu-e-s de SCE ont gagné la reprise de la restauration, ils l'ont redonné immédiatement en gestion à Orange et aux mêmes prestataires ! L'arroseur arrosé !



ACTE V : DÉCISION DE JUSTICE LE 5 NOVEMBRE 2019

Le tribunal rendra son jugement le 5 novembre. Quelle que soit la décision de justice, la CGT mettra tout en œuvre pour que les restaurants restent ouverts. Affaire à suivre...

ACTE VI :

DU 19 AU 21 NOVEMBRE, JE VOTE CGT POUR :

- Le maintien d'une **restauration mutualisée**, égalitaire sur tout le territoire
- Le maintien d'une **solidarité entre les gros restaurants et les petits**
- L'augmentation des **subventions pour les collègues** obligés de déjeuner dans des restaurants inter-entreprises
- Le maintien de **repas équilibrés** (entrée – plat – dessert)
- Le maintien des **tickets restaurants pour les télétravailleurs**
- La possibilité de passer des **conventions avec les prestataires** de services d'Orange pour que leurs salariés puissent se restaurer dans nos restaurants
- Le maintien du **bio et des circuits courts** dans le choix des produits
- L'ouverture systématique de **restaurants Orange sur les nouveaux sites**.
- L'augmentation des **subventions pour toutes et tous** (y compris pour les retraités et vos ayants droit !). Avec une hausse de 1.10 euros de subvention pour tous et une revalorisation du ticket restaurant.



Pour que mon travail compte,
je vote CGT

ELECTION CSE ORANGE du 19 au 21 novembre 2019

